

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE
LA MOYENNE ET BASSE VALLÉE DE L'OGNON

SEANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier à 19h00, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 24/01/2023

Date affichage : 24/01/2023

Titulaires présents : Gilles ORY, Patrick OUDOT, Anthony NAPPEZ, Lydiane JOSSERAND, Christian PAGNIER, Jean-Yves GROSCLAUD, Guillaume BLONDEL, Claudine FILIATRE, Jean-Jacques BESSON, Hugues ANTOINE, Florence MOUSSARD, Gilles PINASSAUD, Geneviève MAILLET-GUY, Patrick HUMBERT, Gilles PERRET, Jean-François ABISSE, Emmanuel DE BORTOLI, Benoit CHAGUE, Fabrice GAUDILLAT, Michel GANET, Stéphane ECARNOT, Jean-Pierre COURIOL, Jean-François CERCLEY

Suppléants présents : Olivier LEGAIN, Nathalie CONCET, Didier JACQUOT, Dominique MAURICE

Absents excusés : Eloi JARAMAGO, Agnès SCALABRINO, Emmanuel TRIMAILLE, Jean-Claude ABRECHT, Philippe GIRAUD, Jean-Jacques NOEL, Françoise BERCOT, François MARCHAL, Emmanuel SPADETTO, Philippe JANUEL, Aurélie CHANCENOTTE, Frédéric HENNING

Absents : Christophe LIME, Philippe PERNOT, Françoise PRESSE, Dominique MESNIER, Frédéric WEBER, Arnaud THOMASSIN, Sébastien THOMAS, Hubert BRUN, Michel TOURNIER, Jean BERGER, Cécile BAILLY-BIICHLE, Didier MAGNIN, Gabriel CHARBONNIER, Joël MICHAUD, Ghislaine VUILLIER, Etienne VUILLIER, Jean-Paul DELFOUR, Sylviane JACQUELINET, Vincent BALLOT, Michel GAUDRY, Joseph CUENOT, Cédric IVANES, Alain GOMOT, Eric DRUOT, Benjamin MIGNEROT, Maryse BRUGEL

Procurations : Philippe GIRAUD donne pouvoir à Claudine FILIATRE, Frédéric HENNING donne pouvoir à Dominique MAURICE

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 27

Nombre de voix représentées : 29

ORDRE DU JOUR

- * Désignation secrétaire de séance
- * Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion
- * Point exécution budgétaire 2022
- * Plan de charge techniciens 2023
- * Recrutement pour accroissement temporaire d'activité : volet agricole et communication
- * Acquisition terrain Thervey
- * Validation devis hydrogéotechnique barrage Courchapon et Chenevrey-Morogne
- * Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Comité Syndical

Rapporteur, M. Gilles PINASSAUD, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, M. Gilles PINASSAUD :

- ouvre la séance du Comité Syndical
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance

Le Comité Syndical :

- nomme M. Guillaume BLONDEL comme secrétaire de séance
- approuve le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 1^{er} décembre 2022

Les comptes rendus et les procès-verbaux des séances de Comité Syndical peuvent être consultés au SMAMBVO, et également transmis sous forme papier, sur demande, aux membres du Comité Syndical.

Rapport adopté :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202301311

Ajout de deux points à l'ordre de jour

Le Président propose de rajouter les 2 points suivants à l'ordre de jour :

- Sollicitation d'aides dans le cadre du contrat de rivière
- Validation de la dépense du repas de fin d'année au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve l'ajout des deux points à l'ordre de jour

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202301312

Point exécution budgétaire 2022

Le Président présente les résultats d'exécution budgétaire 2022 :

Fonctionnement		Investissement	
Recettes :	754 709.32 €	Recettes :	1 032 341.58 €
Dépenses :	726 919.63 €	Dépenses :	1 247 646.80 €
Excédent :	27 789.69 €	Déficit :	215 305.22 €
Report excédent :	73 938.12 €	RAR recettes :	429 870.55 €
Cumul excédent :	101 727.81 €	RAR dépenses :	187 374.13 €
		Excédent :	27 191.20 €

Plan de charges techniciens 2023

Le Président présente le plan de charge des techniciens 2023 qui se résume :

- Masse salariale de production : 330 00 €
- Financement des postes : 316 507 €
- Reste à charge SMAMBVO : 13 493 €

Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le budget du Syndicat ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Le Président propose à l'assemblée de recruter un technicien, sur une durée de 12 mois qui sera en charge :

- Animation des mesures agro-environnementales sur les territoires du PAEC du SMAMBVO 2023 et 2024
- Etudes dossier Natura 2000
- Communication et sensibilisation à destination des professionnels
- Mise en œuvre du plan d'entretien Jura Nord
- Travaux sur colloques

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve le recours au recrutement
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs au recrutement
- Précise que l'agent assurera des fonctions de Technicien à temps complet à hauteur de 35h hebdomadaire
- Précise que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202301313

Acquisition de terrain à THERVAY/BALANCON

Dans le cadre de la réhabilitation de la frayère de BALANCON, il est proposé à l'assemblée de procéder à l'acquisition de deux parcelles à THERVEY, chemin de BRESILLEY :

Parcelle YT82 4a48ca

Parcelle YT84 25a18ca

Pour un montant de 1500€ plus frais de notaire

L'acquisition se fera dans le cadre du subventionnement « animation foncière » de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Donne son accord de principe pour l'acquisition des parcelles
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet
- Autorise le Président à effectuer les demandes de subventions aux différents partenaires

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202301314

Validation de devis HYDROGEOTECHNIQUE barrage de COURCHAPON et CHENEVREY-MOROGNE

Dans le cadre de la construction de la passe à poissons, nous devons entreprendre des études de sol pour son ancrage.

Suite à consultation, il est proposé de retenir l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE pour un montant de 12 110.50 € HT soit 14 532 € TTC

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Décide de retenir l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE pour la somme de 12 110.50 € HT
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet
- Autorise le Président à effectuer les demandes de subventions aux différents partenaires

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202301315

Sollicitation d'aides dans le cadre du contrat de rivière

La mise en œuvre des actions prévues au contrat de rivière Ognon portant sur la restauration des milieux aquatiques ainsi que tous les travaux ou études visant à restaurer le bon état écologique des cours d'eau du territoire nécessite l'aide financière de différents partenaires.

Le Président du SMAMBVO demande au comité syndical de l'autoriser à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières (déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental du Doubs, du Jura et de Haute-Saône, le FEDER, le FEADER, et tout autre organisme) et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des actions prévues jusqu'à la fin du contrat de rivière et de son avenant 2021-2023 ainsi que durant toute la période d'inter contrat.

L'exposé du Président entendu, le Comité Syndical :

- Autorise le Président du SMAMBVO à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des actions prévues jusqu'à la fin de l'avenant au contrat de rivière Ognon 2021-23
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demandes d'aide auprès des financeurs cités plus haut

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202301316

Validation de la dépense du repas de fin d'année au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Le Président indique au Comité que la trésorerie demande une délibération pour valider le paiement de la facture du repas de fin d'année au Sensso. La facture est de 1 350 € TTC pour 18 personnes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Autorise le paiement de la facture

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202301317

Questions diverses

Evocation de l'appel à projet « eau et participation citoyenne » : l'idée d'élaborer un groupe de travail pour répondre à l'AAP d'ici le 1^{er} mars est retenue. Le groupe de travail sera associé tout au long de la démarche. Plusieurs pistes sont déjà proposées (ressource en eau, bilan contrat de rivière + élaboration nouveau contrat de rivière, etc...).

La prochaine réunion aura lieu le 7 mars 2023 à 19h

La séance est levée à 20h10.

Le Président,
Gilles PINASSAUD

